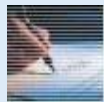




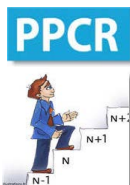
## Flash d'information n° 356 du 24 décembre 2019

## Statut &amp; Carrière

## PPCR et avancements d'échelons 2020...



Stéphanie FONTAINE  
02.48.50.82.55  
[stephanie.fontaine@cdg18.fr](mailto:stephanie.fontaine@cdg18.fr)

PPCR 2020  
etTableaux du personnel avec possibilités d'avancements  
d'échelons 2020

Les arrêtés de reclassement dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) avec effet au 1er janvier 2020 sont en cours d'acheminement.



Seuls les agents qui ont effectivement une augmentation de leur indice reçoivent un arrêté. La liste des échelons ne prenant pas de points est en annexe de la circulaire explicative (page 4).

Les documents ci-dessous sont téléchargeables sur notre site Internet dans l'[Accès Réservé / Circulaires / PPCR et Transfert primes / points 2020](#) :

- La circulaire d'accompagnement,
- Modèle d'arrêté portant mise en œuvre de la mesure dite "transfert primes / points",
- Modèle d'avenant de reclassement indiciaire pour les agents contractuels.

**Les arrêtés d'avancements d'échelons du 1er semestre seront envoyés courant janvier.**

## Instances paritaires









## RAPPEL

## Entretien Professionnel 2019...



**La fin de l'année approche, n'oubliez pas de procéder aux entretiens annuels de vos agents.**

Documents relatifs à l'Entretien professionnel :

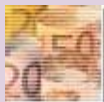
-  [Liste des critères](#)
-  [Modèle de délibération](#)
-  [Procédure de mise en place](#)
-  [Convocation de l'agent](#)
-  [Notice à l'attention de l'agent évalué](#)
-  [Compte rendu de l'entretien professionnel](#)
-  [Diaporama \(PowerPoint\)](#) (réunions de décembre 2015).
-  [Cas pratiques](#)

**RAPPEL :**

- Les comptes rendus d'entretien professionnel devront nous être retournés pour le : **31 janvier 2020 au plus tard. N'envoyez que des copies par courrier postal ou déposées directement au CDG18.**
  - ➔ Nous vous rappelons que pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, il est impératif de respecter cette date.
  - ➔ Le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) est également soumis à cet entretien professionnel.
- Les éventuels recours seront examinés uniquement lors de la CAP du mois de mai 2020.

## Rémunérations

## Le prélèvement à la source et les IJSS subrogées...

 **RAPPEL**

[Infos paie...](#)


Bernadette FEVRIER  
02.48.50.82.53  
[compta@cdg18.fr](mailto:compta@cdg18.fr)

**Emploi public**


Julie BONNEMORT  
Gestionnaire Emploi Public  
02.48.50.94.30  
[emploi.public@cdg18.fr](mailto:emploi.public@cdg18.fr)  
[julie.bonnemort@cdg18.fr](mailto:julie.bonnemort@cdg18.fr)



Pascal PELLENTZ  
Responsable du Pôle Emploi  
Public / Concours  
02.48.50.94.39  
[pascal.pellentz@cdg18.fr](mailto:pascal.pellentz@cdg18.fr)

**Actualités**

**Ce qu'il convient de retenir :**

**Les Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS) subrogées doivent être soumises à l'impôt sur le revenu par l'employeur pour les 60 premiers jours d'indemnités journalières.**

[Plus d'informations...](#)

**Bourse de l'emploi...**

Le Service Emploi Public vous informe qu'il n'y aura pas de traitement des déclarations de créations ou de vacances d'emploi durant la semaine du 30/12/2019 au 03/01/2020 inclus.

Si vous avez des déclarations urgentes à faire, merci de bien vouloir nous les faire parvenir au plus tard, le vendredi 27 décembre 2019 avant midi. Le prochain envoi en préfecture des déclarations aura lieu le vendredi 10 janvier 2020.



emploi-  
**territorial.fr**

Le portail de l'emploi public territorial

**Les guides officiels des élections municipales 2020...**

## MAIRE *info*

Les « Guides des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 », extrêmement attendus tant des futurs candidats que des élus, ont été mis en ligne hier par le ministère de l'Intérieur. S'il ne s'agit pas encore d'une version tout à fait définitive – deux mises à jour sont prévues d'ici fin janvier – l'essentiel des nouveautés intervenues depuis l'élection de 2014 y sont bien présentes.

[Lire l'article "MAIREinfo"](#)

**FONDS D'ALLOCATION DES ELUS EN FIN DE MANDAT...**


**Les communes de plus de 1.000 habitants, les départements, les régions et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre vont devoir verser annuellement une cotisation au fonds d'allocation des élus en fin de mandat.**

Le décret 2019-546 du 29.05.2019 fixe le taux de la cotisation permettant le financement de cette aide destinée à offrir aux élus locaux ayant cessé leur activité professionnelle pour exercer leur fonction électorale un soutien financier facilitant le retour à la vie professionnelle à l'issue de leur mandat. Ce taux s'élève à 0,2 % du "montant total des indemnités maximales susceptibles d'être versées aux bénéficiaires potentiels du fonds".

Les élus pouvant bénéficier sous certaines conditions de l'allocation, durant une période maximale d'un an, sont : les maires des communes de plus de 1.000 habitants, les adjoints au maire des communes de plus de 10.000 habitants (s'ils ont reçu délégation), les présidents des EPCI, les vice-présidents des EPCI de plus de 10.000 habitants qui ont reçu délégation, les présidents de conseil régional ou de conseil départemental, les vice-présidents de conseil régional ou de conseil départemental (là encore s'ils ont reçu délégation).

Les collectivités et établissements concernés reçoivent un appel à cotisation "au plus tard le 15 octobre", leur paiement devant intervenir "avant le 1er décembre".

[Téléchargez la notice explicative émanant de la Caisse des Dépôts et Consignations...](#)

**Guide de prévention de la radicalisation dans la Fonction Publique...**



Un guide sur la prévention de la radicalisation dans la fonction publique, réalisé par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) en collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), communicable aux collectivités territoriales.

A la suite de la présentation du Plan national de prévention de la radicalisation par le Premier ministre le 23 février 2018, le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation a conduit une réflexion sur les modalités de traitement des agents publics dont le comportement porte atteinte aux obligations de neutralité, au respect du principe de laïcité, voire favorise ou encourage un processus de radicalisation.

Dans ce cadre, ce guide sur la prévention de la radicalisation dans la fonction publique a vocation à rappeler à tous les employeurs publics, de manière pédagogique et synthétique, tous les moyens d'action pouvant être mobilisés ainsi que les procédures à mettre en œuvre pour faire aux situations signalées de radicalisation.

[Téléchargez le guide sur le site de la DGAFP...](#)

**MEILLEURS VŒUX**

**2020!**

**UNE ANNÉE VITAMINÉE**

**CDG18**  
Fonction Publique Territoriale

**Le Président, Claude LELOUP,  
les membres du Conseil d'Administration,  
et le personnel du Centre de Gestion du CHER  
vous adressent leurs meilleurs voeux  
pour cette nouvelle année 2020**

ZAC du PORCHE  
18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS  
[www.cdg18.fr](http://www.cdg18.fr) - [cdgcher@cdg18.fr](mailto:cdgcher@cdg18.fr)

[ZAC le PORCHE - 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS](mailto:ZAC le PORCHE - 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS) 02.48.50.82.50 02.48.50.37.59 - [www.cdg18.fr](http://www.cdg18.fr) [Contacts](#) [Plan d'accès](#)

Destinataire : [Nom]